

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST NAZAIRE LE DESERT

Séance du 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

**Étaient présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Marjolaine CHARMILLON, Isabelle MAGNAN, Nicole UGHETTO, Gérard BLAIN,  
Georges BONNARD, Jean-Jacques FAVIER, Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET –  
**Excusé(e)s** : Marion BARNARIE, René BORNE (pouvoir D. Fernandez), Georges GARDON -  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Date de convocation** : 19 février 2024  
Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 2024-005

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA SECURISATION DE L'ECOLE -**

Dans le cadre de la sécurisation de l'accès au bâtiment, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du département pour le changement de 2 portes d'accès à la cour de l'école :

Coût total de l'opération H.T. :	4 548,00 € H.T.
Subvention Département : 65 %	2 956,20 €
A charge de la commune : 35 %	1 591,80 €

La commune s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire :

- Approuve le projet établi,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier auprès du Département pour le projet présenté,
- A signer les devis valant ordres de service pour le démarrage des travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	8
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstentions	0

Fait et délibéré ce jour,  
Le Maire,  
Daniel FERNANDEZ

